



BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

PROJET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

COMMUNE DE SAINTE-MAXIME

DU 25 JUILLET AU 25 SEPTEMBRE 2018

SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

- 1.1. HISTORIQUE DU PROJET
- 1.2. CONTENU DU PROJET

II. CONTEXTE ET MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

- 2.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE
- 2.2. OBJET DE LA CONCERTATION
- 2.3. DUREE DE LA CONCERTATION
- 2.4. OUTILS ET SUPPORTS DE LA CONCERTATION
 - 2.4.1. Affiches
 - 2.4.2. Presse locale
 - 2.4.3. Site internet
 - 2.4.4. Exposition permanente du projet et registre
 - 2.4.5. Permanences
 - 2.4.6. Réunion publique

III. BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

- 3.1. ANALYSE QUANTITATIVE
- 3.2. ANALYSE QUALITATIVE
- 3.3. PROPOSITIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

IV. ANNEXES

- 4.1. PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE
- 4.2. REGISTRE DE LA CONCERTATION DU PUBLIC
- 4.3. PRESENTATION DE LA REUNION PUBLIQUE D’INFORMATION

I - PRESENTATION GENERALE DU PROJET

1.1. HISTORIQUE DU PROJET

En 2014, face à l'érosion des plages et aux nombreuses réparations d'ouvrages de protection contre la mer, la commune de Sainte-Maxime a décidé d'engager une étude globale de son littoral et à réaliser un dossier de consultation en vue de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un prestataire.

Les conséquences du changement climatique :

- Une hausse du niveau de la mer,
- Des coups de mer de plus en plus fréquents et avec une intensité plus forte.
- Une réglementation plus « tendue » avec la mise en place par les services de l'Etat d'une stratégie de retrait, dont les nouvelles cartes d'aléas submersion marine sont les prémices (l'homme se retire pour laisser la place à la mer).

Ces nouvelles contraintes ont pour conséquences :

- Un vieillissement prématuré des ouvrages situés en bord de mer (talus et murs de soutien de la route, appontements, épis, etc.)
- Une érosion importante des plages, notamment sur celle de la Croisette, sur les parties nord et sud des plages de la Nartelle, ainsi qu'à la plage des Eléphants, puisque celle-ci a quasiment disparu ces dernières années.
- La fermeture de la route départementale à chaque tempête, notamment vers la Croisette, puisque les galets de la plage sont projetés par la houle sur la route.

En 2015, face à cette situation, la collectivité a confié à un groupement de bureaux d'études les missions suivantes :

- Diagnostics portant sur :
 - Les ouvrages,
 - L'érosion des plages,
 - L'aspect paysager,
 - La courantologie, la sédimentologie, les houles,
 - L'environnement (marin et terrestre),
 - l'urbanisme,
 - l'économie liée à l'exploitation du littoral et des plages,
 - l'aspect « déplacement » avec la mise en perspective :
 - du projet communal de vélos partagés,
 - du projet départemental d'extension du transport en commun routier Var Lib au transport maritime.
- Proposition de plusieurs scénarii d'aménagements.
- Maîtrise d'œuvre classique (conception puis réalisation).

En 2016, le diagnostic est terminé et met en exergue :

- Des ouvrages existants fragilisés et nécessitant d'importants travaux,
- Des plages en forte érosion dont la pérennité à moyen terme n'est pas garantie (plage de la Croisette notamment).
- Un aménagement paysager trop minéral, notamment à la Nartelle.
- Des appontements à réhabiliter ou à créer, notamment pour l'extension de Var Lib.

Des esquisses d'aménagements sont proposées lors d'une présentation aux élus puis validées par la collectivité.

En 2017, l'avant-projet finalisé et validé

- Après plusieurs réunions de concertation avec les services de l'Etat et les acteurs locaux (Département, Région, associations),
- Compte-tenu des inondations du Préconil et des outils de modélisation de houle déjà mis en œuvre pour ce projet, il est demandé aux bureaux d'études une étude pour la réalisation d'une digue en prolongement du Préconil (avenant au marché de maîtrise d'œuvre).

1.2. CONTENU DU PROJET

SECTEUR DE LA CROISSETTE

Plage de la Croisette Secteur central



Plage de la Croisette Secteur Nord

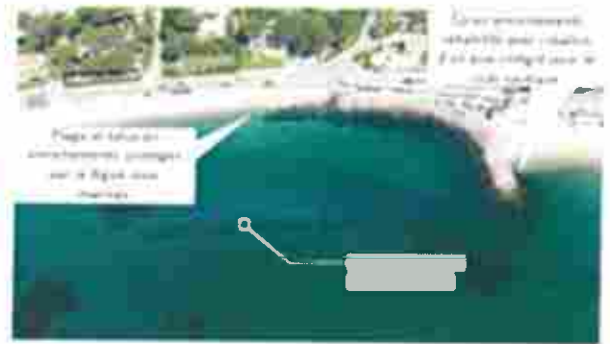


Plage de la Croisette Secteur Sud

SITUATION ACTUELLE



SITUATION PROJETEE



Plage de la Croisette

SITUATION ACTUELLE

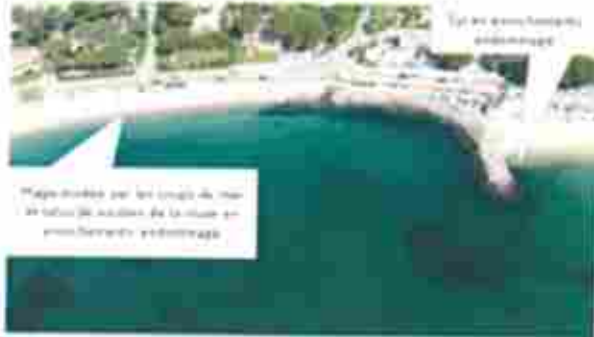


SITUATION PROJETEE



Plage de la Croisette Secteur Sud

SITUATION ACTUELLE



SITUATION PROJETEE



Plage de la Croisette

SITUATION ACTUELLE



SITUATION PROJETEE



SECTEUR DU CENTRE-VILLE

Secteur Centre Ville



* P.A.P. = Programme d'actions de prévention des inondations

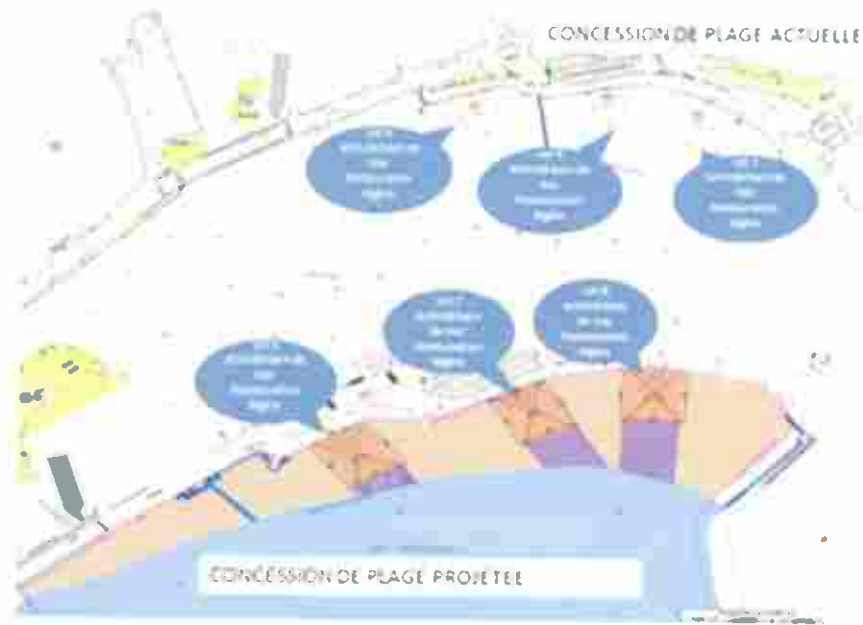
Plage du Centre Ville



Plage du Centre-Ville

Etat des lieux

Projet

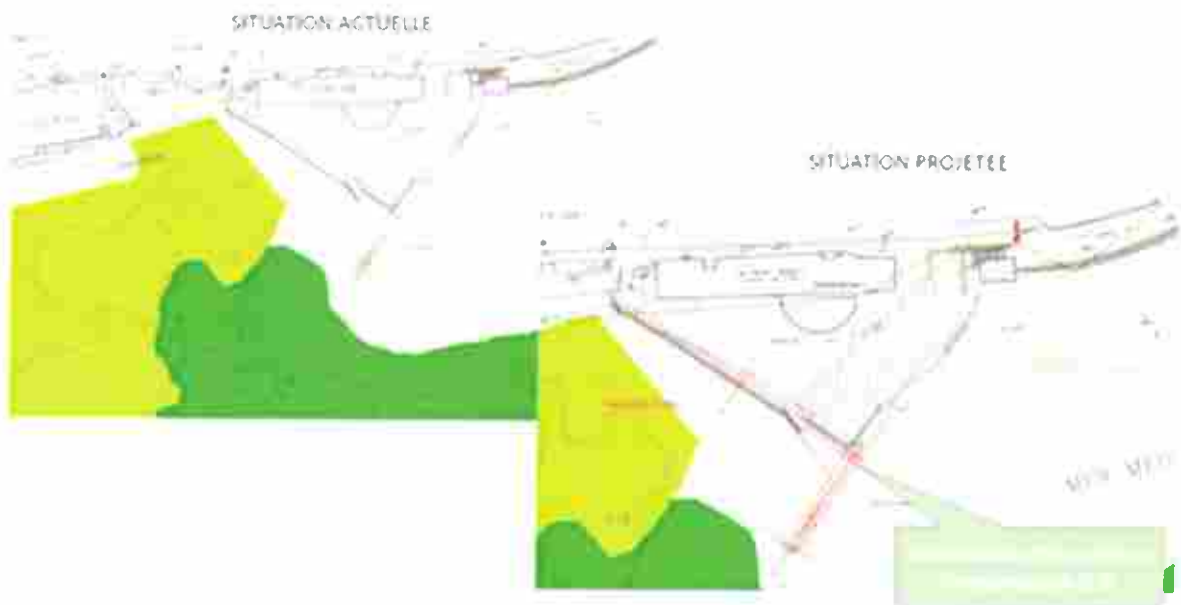


SECTEUR DU SAINT-HILAIRE

Plage du Saint Hilaire Avant/Après



Plage du Saint-Hilaire : Réhabilitation des ouvrages de protection de la plage



SECTEUR DE LA NARTELLE

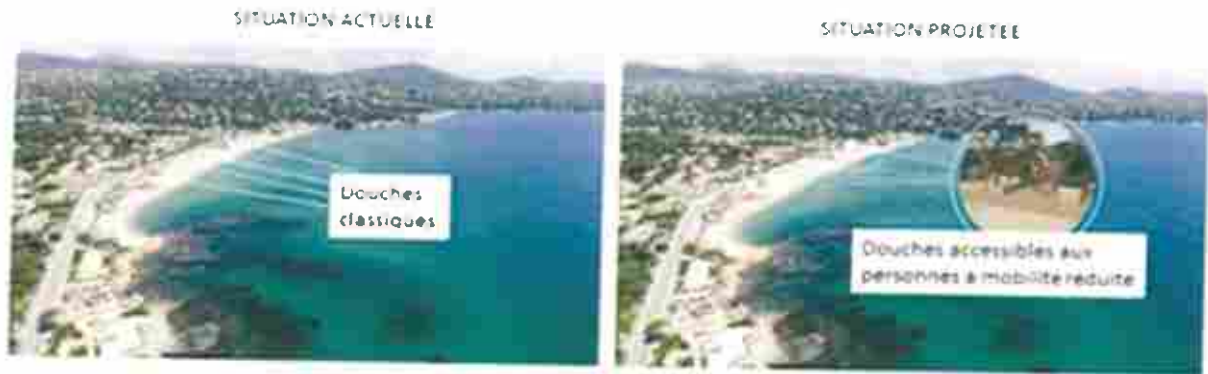
Plage de la Nartelle Secteur Sud



Plage de la Nartelle secteur centre



Plage de la Nartelle



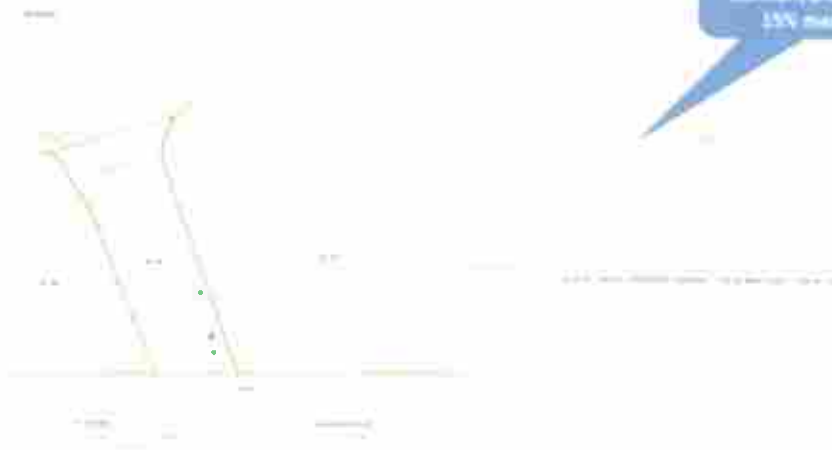
Plage de la Nartelle

SITUATION ACTUELLE



Figure 21 - Plage de la Nartelle - 1. Etat actuel à l'été 1. (Source: données personnelles, 07/01/2016)

SITUATION PROJETEE



Plage de la Nartelle Parking Sud

SITUATION ACTUELLE



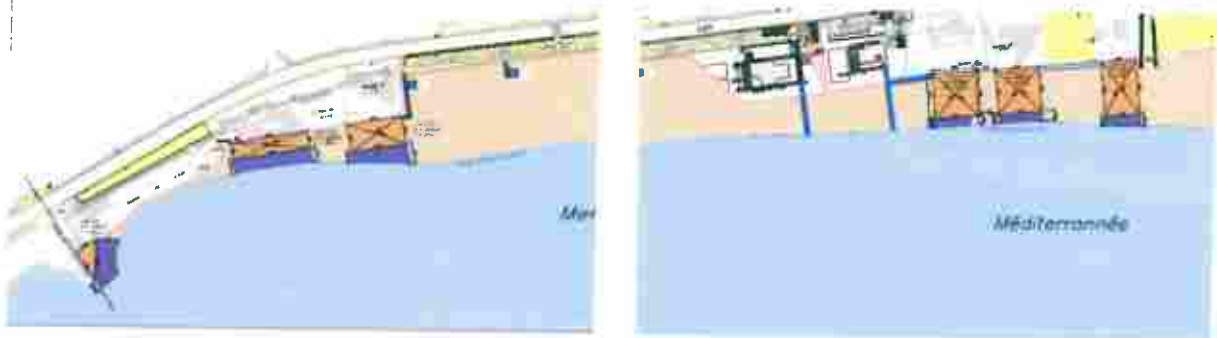
SITUATION PROJETEE



Plage de la Nartelle Parking Nord



Plage de la Nartelle



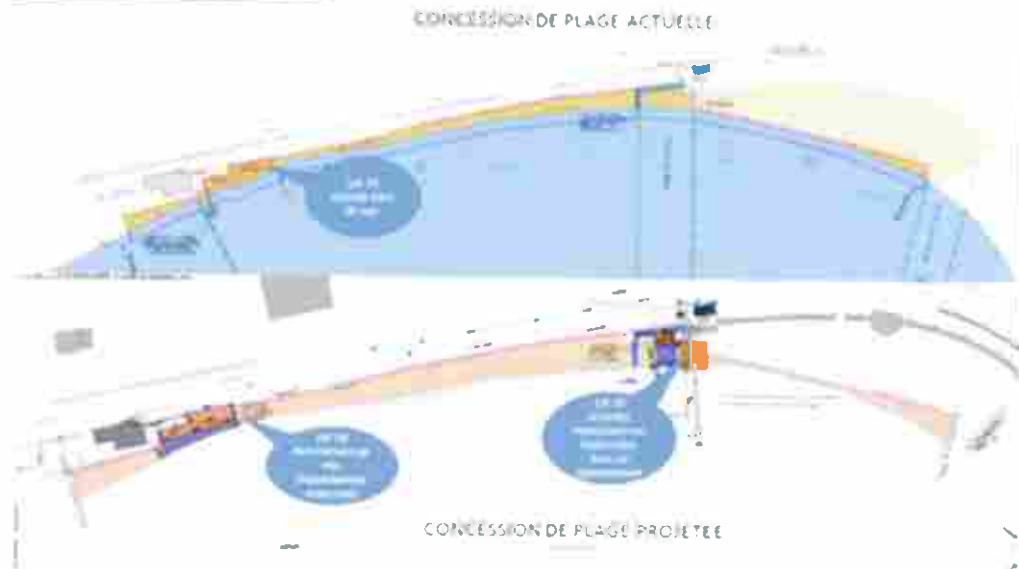


SECTEUR DE LA GARONNETTE

Plage de la Garonnette



Plage de la Garonnette



II - CONTEXTE ET MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

2.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La concertation publique consacrée au projet d'aménagement du littoral s'inscrit dans le cadre de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Pour assurer une bonne appropriation du projet, le maître d'ouvrage du projet a souhaité que la concertation avec les habitants soit la plus explicative possible.

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal a défini par délibération n° VSM-DEL-18080 pris en date du 26 juin 2018, les modalités de concertation publique explicitées ci-dessous :

« *Communication :*

Un avis d'information sera largement diffusé au moins 15 jours avant le début de la concertation.

Les supports seront les suivants :

Site internet de la commune,

Presse locale,

Affichage en mairie

Organisation de la concertation :

Les modalités :

Exposition du projet en mairie durant deux mois,

Présence, durant deux journées, du service en charge du projet,

Mise à disposition du public d'un registre d'observations,

Information régulière sur les différents éléments du projet au fur et à mesure de son avancement sur différents support (magasine municipal, exposition de panneaux en mairie ...),

Organisation d'une (1) réunion publique portant sur l'avancement du projet,

Articles dans la presse locale et revue municipale.

La période :

La période proposée pour la phase active de la concertation publique est fixée du 25 juillet au 25 septembre 2018, de façon à y associer le plus grand nombre de personnes, habitants de Sainte-Maxime, bien sûr, mais aussi tous les usagers, riverains, plagistes, professionnels du tourisme et du nautisme, ainsi que les estivants, habitués des lieux ou de passage.

Le lieu :

L'hôtel de ville de la commune sera le lieu défini pour l'exposition du projet et du programme de la concertation publique.

La réunion publique aura lieu au Carré Léon Gaumont, »

2.2. OBJET DE LA CONCERTATION

La présente concertation publique concerne le projet d'aménagement du littoral de la commune de Sainte-Maxime afin de faire face à l'érosion des plages et aux nombreuses réparations d'ouvrages de protection contre la mer.

Cinq secteurs ont été identifiés et feront l'objet d'aménagements, à savoir :

- La Croisette
- Le Centre-Ville
- Le Saint-Hilaire
- La Nartelle
- La Garonnette

2.3. DUREE DE LA CONCERTATION

Conformément à la délibération en date du 26 juin 2018, la concertation publique a duré deux mois soit du 25 juillet au 25 septembre 2018 inclus.

2.4. OUTILS ET SUPPORTS DE LA CONCERTATION

2.4.1. Affiches

Des avis de taille réglementaire ont été affichés au moins 15 jours avant le début de la concertation publique à l'Hôtel de ville et in situ.

2.4.2. Presse locale

L'avis a été annoncé dans l'édition du 6 juillet 2018 de Var Matin.

2.4.3. Site internet

L'avis a été mis en ligne sur le site internet de la commune pendant la durée totale de la période de concertation publique.

2.4.4. Exposition permanente du projet et registre

Pour chaque secteur, des panneaux de présentation illustrant la situation actuelle mais aussi celle projetée ont été présentés avec des insertions dans le site réalisées pour chaque secteur de plage.

Une vidéo illustrant le projet a été projetée en salle de réception de l'Hôtel de ville de Sainte-Maxime pendant toute la durée de la concertation.

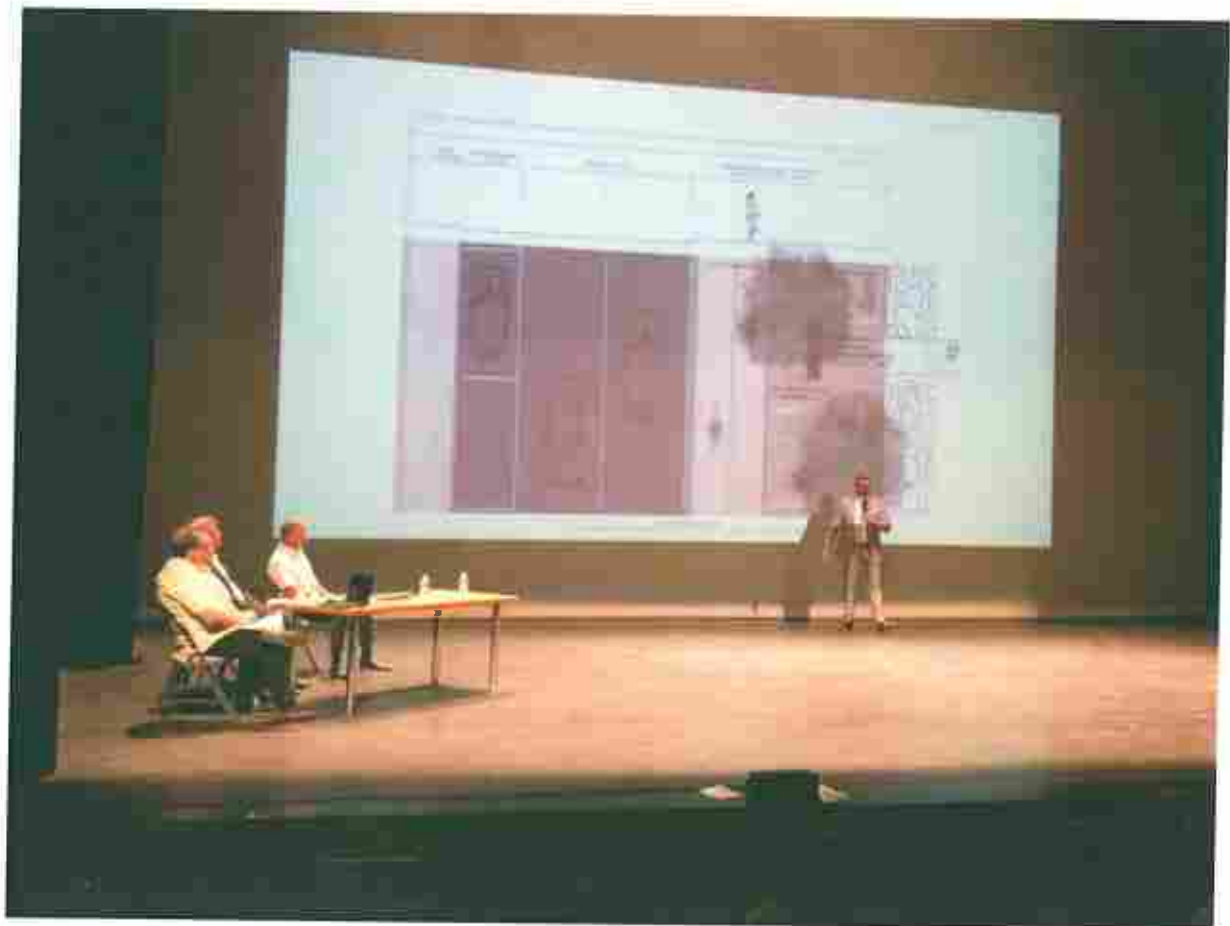
2.4.5 Permanences

Conformément à la délibération, deux journées de permanence ont été organisées en mairie avec la présence continue du Directeur du Développement Durable les 17 août et 19 septembre 2018.

La synthèse des avis recueillis lors de ces deux journées sera détaillée dans la partie « bilan qualitatif ».

2.4.6 Réunion publique





Une réunion publique a été organisée le 24 septembre 2018 au Carré Léon-Gaumont. Près de 400 personnes étaient présentes.

La communication autour de cette réunion s'est faite par voie d'affiche, dans la presse locale ainsi que par l'intermédiaire de panneaux lumineux présents et dédiés à cet effet sur la commune.

La réunion publique a été suivie d'un débat public lors duquel les questions suivantes ont été posées :

Questions	Réponses
<p>Quelle est la durée de vie des digues sous-marines en géotextiles ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Christian DEBIEUVRE, Directeur du service du Développement durable indique : « Nous avons un retour d'expérience d'environ 30 ans, et il existe différents modèles ; soit une grande « chaussette » remplie de sable ou soit plusieurs petites « chaussettes » empilées les unes sur les autres, solution d'ailleurs préconisée par le cabinet ICTP, et qui permet de ne remplacer que celle qui serait endommagée par les ancres de bateaux. »
<p>Pourquoi la plage de la Madrague n'a pas été évoquée dans le projet ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Christian DEBIEUVRE indique : « Cette plage n'a pas de problème d'érosion. On laisse les posidonies sur la plage, qui forment une « banquette » et qui protège contre les coups de mer. L'ensemble est ensuite recouvert de sable, ce qui protège de façon naturelle la plage : technique du « mille feuilles ». Par ailleurs nous employons désormais des ancres à vis pour fixer le balisage, de façon à préserver les posidonies. » - Patrice AMADO, Maire Adjoint, indique que : « L'exploitation du chenal jet ski a été remplacée par une ZIEM afin de préserver les nacres et les posidonies afin que cette plage garde son aspect sauvage »
<p>Pourquoi la plage des Eléphants n'est pas intégrée dans le projet d'aménagement du littoral ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vincent MORISSE, Maire, indique que : « Cette plage n'a pas été citée, car il y a encore actuellement de gros contentieux de domanialités, et pas de solutions techniques pour « recréer » la plage. Nous sommes en attente que soient réglées les problématiques. »

<p>Les toilettes de la Croisette non pas été évoqués.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Christian DEBIEUVRE indique que : « Des toilettes sont à dispositions près du poste de secours et du parc des Myrthes, mais aussi auprès des différents exploitants de plage qui sont installés dans le cadre de leur délégation de service public, et à ce titre permettent aux usagers d'accéder à leurs toilettes (pour un service gratuit ou payant selon l'exploitant). Enfin, les plages sont trop exposées à la houle pour y installer des toilettes. - Vincent MORISSE, Maire, indique qu' « Il s'agit d'un problème d'urbanisation des plages, ajouter des toilettes, des vestiaires etc... alors qu'il s'agit de plages publiques naturelles...Nous recevons autant de courrier pour demander la fermeture des douches que de courriers pour les maintenir ouvertes. Dès la fermeture des postes de secours nous ne pouvons plus les maintenir ouvertes, car en cas d'accident, si nous laissons des infrastructures publiques sans surveillance, cela relève de la responsabilité du Maire, et vous comprendrez bien que nous ne pouvons maintenir l'ouverture des postes de secours à l'année. »
<p>Problème d'entretien concernant la plage de galets de la Croisette.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Christian DEBIEUVRE indique que : « Lors de sa création, dans les années 1980 les galets installés sur la plage avaient un diamètre entre 4 et 6 cm. Ils sont aujourd'hui usés par la mer. D'ailleurs, lors des coups de mer, les galets se retrouvent sur la route...Tous les ans, nous procédons au reprofilage de la plage, et chaque jour un nettoyage est effectué de façon manuelle car la cribleuse ne peut y passer. Nous faisons tout pour la maintenir, et on espère que la protection des brises lames apportera la solution, car le coût pour la recharger en galets est important. »

<p>Pourquoi ne pas avoir prévu le problème de l'érosion du secteur des Sardinaux ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Christian DEBIEUVRE indique : « La pointe des Sardinaux est un espace naturel qui s'érode mais il nous est impossible d'obtenir de l'Etat d'y mettre des ouvrages. La DREAL nous demanderait d'ailleurs des modélisations etc., et ce serait un refus. »
<p>Pour la protection du Préconil, 13 millions d'euros sont prévus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vincent MORISSE, Maire, indique : « On est ce soir sur une réunion qui porte sur le maritime et non sur la rivière. Cet épi, on va le faire en complément des ouvrages et dans le cadre du PAPI ; Il faut voir avec la commune du Plan de la Tour, pour faciliter les évacuations des crues du Préconil, tout comme la Giscle etc. Il faut absolument parvenir à limiter les crues. La crue centennale mettrait la ville de Sainte-Maxime sous l'eau. Les crues de 2009 et 2014 sont de nouveau évoquées. Nous attendons le retour de la commission nationale à Paris, et nous espérons que le PAPI sera accepté. »
<p>Vous projetez de transposer le stationnement côté terre et non plus côté mer ; cela ne risque-t-il pas de faire une cassure pour la fluidité de la circulation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vincent MORISSE, Maire, indique : « Vous avez du remarquer qu'il y a plus de problème pour sortir de Sainte-Maxime que pour y rentrer, et supprimer le stationnement à cet endroit ne serait pas non plus la solution. L'idée est de maintenir un stationnement nécessaire, tout en ayant la possibilité de voir la mer en circulant, ce qui est plus agréable. De surcroît, nous envisageons la création d'un parking d'environ 60 places à proximité. Vous pouvez me demander en ami sur Facebook pour avoir la position exacte de ce parking. »

<p>Le terrain du beach volley à la Nartelle sera-t-il refait, car il y a une dalle en béton en dessous du sable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Christian DEBIEUVRE indique que : « Nous passerons avec une herse à cet endroit au printemps, lorsque le sable se compactera, et nous serons plus vigilants l’an prochain. » - Vincent MORISSE, Maire, évoque la rénovation de la base sport et de l’aménagement paysager.
<p>Quelle sera la hauteur de la digue du Préconil ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Christian DEBIEUVRE indique que : « La partie haute devrait atteindre le dessous du tablier du pont. Le visuel sera perçu de la Croisette, mais nous aurons sur le dessus de cette digue une promenade revêtue d’un platelage en bois pour l’esthétique. En ce qui concerne l’impact visuel depuis le centre-ville, le sable devrait arriver au niveau des enrochements, donc seule la partie en mer sera visible. » - Vincent MORISSE, Maire, rappelle que pour ce cas nous sommes dans la lutte contre les inondations et non dans la lutte contre l’érosion.
	<ul style="list-style-type: none"> - Vincent MORISSE, Maire, en profite pour parler également d’incivisme, cela va certes des mégots retrouvés dans le sable mais surtout de l’autorisation qui était faite sur cette plage pour les chiens. Les propriétaires de ces animaux ne ramassent pas les excréments et les enterrent. Or, cela est irrespectueux pour les familles qui arrivent après avec leurs enfants. - Il s’avère que désormais, toutes les plages de Sainte-Maxime seront interdites aux chiens.
<p>Félicitations sur le bon travail effectué dès le matin sur la plage de la Croisette.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vincent MORISSE, Maire, indique que les agents s’y emploient, ainsi qu’une entreprise dédiée. Ils en seront remerciés.

III - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

3.1. ANALYSE QUANTITATIVE

Entre le 25 juillet et le 25 septembre 2018, 261 personnes sont venues consulter le projet.

Réseaux sociaux : Facebook

1^{er} post le 25 juillet pour l'exposition et la réunion publique : 3150 personnes touchées et 251 « j'aime »,

2^{ème} post le 18 septembre pour l'exposition et la réunion publique : 2115 personnes touchées et 29 « j'aime »,

3^{ème} post le 20 septembre pour la réunion : 2252 personnes touchées et 32 « j'aime »,

4^{ème} post le 24 septembre : 1550 personnes touchées et 24 « j'aime »,

+1 live avec 2591 personnes touchées et 1100 vues.

Presse locale : Var Matin

Plusieurs brèves passées entre mi-juillet et fin septembre. Au moins 3 articles : le 02 août, les 20 et 26 septembre 2018.

3.2. ANALYSE QUALITATIVE

➤ **Permanence du 17 août 2018**

Lors de la permanence du 17 août 2018 tenue par le Directeur du service Développement Durable, plusieurs observations ont été émises sur le projet.

- Concernant le secteur des Eléphants, des riverains regrettent que ce secteur n'ait pas été pris en compte dans le projet d'aménagement.

En effet, l'érosion de cette plage est à un stade déjà très avancé et la réalisation d'un ouvrage de protection aurait eu un cout financier prohibitif compte tenu de la hauteur d'eau devant la plage.

Il aurait fallu reconstituer une plage, ce qui nécessiterait un apport de sable énorme afin de reconstituer une plage publique.

Par ailleurs, la limite du domaine public maritime n'est pas clairement définie dans ce secteur (contentieux entre Etat et riverains).

Par conséquent, l'analyse coût/bénéfice de la réalisation d'un tel ouvrage conduirait à un investissement trop important pour un linéaire de plage trop faible.

Par ailleurs, cette personne nous informe que les toilettes mobiles installées devant la plage au bord de la route lui cachent la vue mer et que si cet ouvrage était déplacé de 20 mètres face à un chemin, il ne gênerait plus personne.

Réponse du référent, question à étudier et à chiffrer.

- Remarque d'une résidente de la commune

Avis très positif concernant le projet avec une crainte pour le devenir architectural du bâtiment du secteur Saint-Hilaire.

- Remarque d'un résident de la commune

D'un point de vue global, il s'agit d'un projet très satisfaisant et important pour le devenir à long terme du littoral.

De manière plus précise, sont émises quelques observations à savoir :

- L'aspect de la digue sur la plage du centre-ville est un peu inquiétant mais légitime au regard des aspects sécuritaires
 - Il serait opportun d'interdire le mouillage des bateaux à proximité des digues géo textiles
 - Crainte sur le devenir architectural du secteur Saint-Hilaire
-
- Remarque d'un résident de la commune
 - Craintes liées à l'aspect visuel de la future digue en centre-ville qui risque de donner un effet de confinement de la plage.
 - Qualité du projet dans son aspect global.
 - Retravailler la jardinière située sur la promenade Simon-Lorière et que les pins soient mieux entretenus.
 - Déception issue de la suppression du bâtiment du Saint-Hilaire.
-
- Remarque d'un résident de la commune
 - Le projet est très satisfaisant.
 - Une vigilance doit être apportée sur la future activité du Saint-Hilaire ainsi que sur la qualité architecturale du bâtiment réalisé en lieu et place.
 - Requiert la mise en place d'un filtre anti méduse.

➤ **Permanence du 19 septembre 2018**

Lors de cette permanence tenue par le Directeur du service du Développement Durable, une vingtaine de personnes ont consulté le projet.

- La majorité des personnes a souligné la qualité des aménagements réalisés dans le cadre du projet front de mer et l'embellissement chaque année de la ville.

- Il est nécessaire de continuer à préserver le littoral et ses plages ainsi que les enjeux notamment touristiques et économiques.
- Le public apprécie la démarche de diagnostic global préalable ainsi que la démarche de concertation.
- Inquiétudes concernant le devenir du secteur Saint-Hilaire mais avis positifs concernant la démolition de la boîte de nuit et forte demande afin que la plage reste libre d'accès et gratuite et bénéficie de quelques aménagements (douche, sable de bonne qualité et batelage bois sur l'épi).
- Concernant le secteur de la Nartelle, les avis sont globalement satisfaisants.
 - Signalement de la présence à proximité de fonds sous-marins devant être préservés lors des travaux.
 - Avis divergents sur la nécessité d'un ponton lourd et du développement du transport en commun par la mer.
 - Regrets liés à l'absence de la création d'une piste cyclable le long du littoral.
- Concernant le secteur du centre-ville, les avis sont globalement satisfaisants mise à part l'absence d'intervention sur la qualité du sable de la plage.
 - On note un désir de création d'ouvrages de lutte contre les inondations avec notamment le projet de digue présentée.
 - Crainte sur la qualité des eaux de baignade ainsi que sur l'intégration dans le site des ouvrages de protection.
- Concernant le projet d'aménagement de la Croisette, les avis sont satisfaisants concernant le projet d'aménagement du littoral qui permettra de résorber le problème lié à la fermeture de la route départementale lors des violents coups de mer.
 - Une majorité de riverains est opposé à la création du nouveau lot n° 5 en raison de l'étroitesse de la plage.
 - Enfin, il ressort des remarques du public, le regret que la question de la circulation sur le bord de la croisette ne soit pas abordée dans le projet.

➤ **Synthèse et grandes lignes des observations recueillies dans le registre.**

Il est important de souligner que seules seront abordées les grandes lignes issues des observations recueillies dans le registre. Le registre étant une pièce du dossier de concertation qui sera consultable.

Interlocuteur	Synthèse des Observations
Copropriété LATANIA 3	<ul style="list-style-type: none"> - Demande intervention de la commune pour protéger le littoral sis 49 avenue du Général Leclerc en raison de la montée progressive de la mer vers le bâtiment existant.
Signature anonyme	<ul style="list-style-type: none"> - Avis positif concernant la réfection de la plage du Saint-Hilaire. - Remarques urbanistiques concernant l'origine et le devenir du bâtiment du Saint-Hilaire.
Résidents de la Musardière Céline BARNIER Jean GUERRIER Christian LEUTHARDT José HERNANDEZ Marie-Claude BONIN Michel JACOMIN Catherine SANCHEZ Raymonde BONIN	<ul style="list-style-type: none"> - Avis satisfaisant – secteur plage du Saint-Hilaire. - Questionnement sur le devenir de l'actuel restaurant Pino. - Demande du calendrier des travaux à réaliser. - Suggère l'installation de douche sur secteur du Saint Hilaire.
Résidents du Grand Large	<ul style="list-style-type: none"> - Avis satisfaisants sur le secteur Saint-Hilaire. - Suggère l'installation d'une douche et de toilettes.
Résident du Trident – Monsieur BERTHOIS	<ul style="list-style-type: none"> - Le lot 8 est situé trop près du numéro 7. - La promenade des plages du centre-ville est en très mauvais état ; serait-il possible de réaliser des travaux ? - Importance de procéder au nettoyage du fond marin de la plage du centre-ville.
Résidents les Embruns M. MILLOT M. DERMEJEAN M. CHAILLOUX M. BEEKERMAN	<ul style="list-style-type: none"> - Avis satisfaisant pour le projet du Saint-Hilaire.
Monsieur et Madame LANDAIS- Résidence de l'Arbois	<ul style="list-style-type: none"> - Avis satisfaisant pour le projet du Saint-Hilaire. - Suggère des douches et toilettes.

Monsieur BIEUX- Président du CNSM	<ul style="list-style-type: none"> - Question sur le projet du ponton – plage de la Croisette afin de permettre l’amarrage des bateaux de sécurité de l’école de voile.
Monsieur et Madame PARACHINI Jean-Marie	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur du Saint-Hilaire-Projet très positif avec agrandissement de la plage et démolition des bâtiments vétustes. - Possibilité de destruction du cabanon à côté de l’escalier d’accès ? - Questionnement sur l’efficacité des digues sous-marines géotextiles et de leur impact sur l’environnement marin.
Monsieur et Madame HAPIKIAN Résidence les Embruns	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de clarté sur le devenir de l’établissement Pino - secteur du Saint-Hilaire. - Souhaite que soit exclu tout projet d’activité nocturne.
Jean-Michel et Catherine POTTIER Délégués de quartier Centre	<ul style="list-style-type: none"> - Avis satisfaisant pour le projet du Saint-Hilaire. - Suggère la mise en place d’une douche. - Demande la possibilité de conserver la largeur actuelle du ponton. - Réaliser un angle de retenue en bout de ponton afin de conserver le sable sur la plage.
Mme Nora KHEDOSSI et Mr Christian LAUTERIE	<ul style="list-style-type: none"> - Avis positif sur le projet.
Mr Maxime LAMBERT	<ul style="list-style-type: none"> - Tailler les pins parasols devant l’immeuble la Caravelle. - Conserver la rotonde à la place du Saint-Hilaire. - Refaire les trottoirs devant le 31 rue Saint-Exupéry.
Mr Georges A. ZARB	<ul style="list-style-type: none"> - Beaux projets. - Etudes satisfaisantes. - Remarque sur les impôts.
Mme France MARCHAL	<ul style="list-style-type: none"> - Avis satisfaisant.

Mme Catherine MARTIN	<ul style="list-style-type: none"> - Avis satisfaisant pour le Préconil. - Suggère de réaliser une piste cyclable au départ du Préconil pour rejoindre celle qui permet de se rendre à Saint-Tropez.
Mme Sophie HARDY	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur du centre-ville : inquiétudes sur les conséquences visuelles sur le large et sur la propreté de l'eau. - Questionnements et inquiétudes sur le devenir de l'ancienne auberge provençale.
Mr Raymond SALABELLE	<ul style="list-style-type: none"> - Beau projet.
Interlocuteur Sainte-Maxime-Londres	<ul style="list-style-type: none"> - Avis satisfaisant.
Interlocuteurs Sainte-Maxime et Lyon	<ul style="list-style-type: none"> - Avis satisfaisant. - Remarque urbanistique.
Mme Isabelle TROUBAT	<ul style="list-style-type: none"> - Projet intéressant. - Manque, sur le secteur de la Nartelle, une digue pour se promener le long de la plage en toute sécurité. - Questionnements sur le devenir du Saint-Hilaire.
Interlocuteur anonyme	<ul style="list-style-type: none"> - Avis défavorable sur les digues et pontons du secteur de la Nartelle.
Mr Jean GUERRIER – Sainte-Maxime	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de maintenir publique la plage du Saint-Hilaire. - Suggère l'installation d'une douche. - Avis positif sur l'ensemble du projet.
Interlocuteur anonyme (AB)	<ul style="list-style-type: none"> - Dommage que le passage piétonnier entre le secteur Nartelle et la plage des Sardinaux ne soit pas réhabilité afin d'en accroître la sécurité ? - La réhabilitation et l'entretien du sentier du littoral est-il inclus dans le projet ? - Opportunité du lot 5 - restauration rapide.

Interlocuteur anonyme	<ul style="list-style-type: none"> - Demande la disparition du lot 5 sur le secteur de la Croisette.
Monsieur et Madame Pascal PAUMELLE	<ul style="list-style-type: none"> - Souhaite que la plage du Saint Hilaire reste publique. - Souhaite que la hauteur du futur bâtiment secteur Saint Hilaire ne dépasse pas celle du bâtiment actuel. - Souhaite que la destination du futur bâtiment ne génère pas de nuisances.
Mr Jean-Michel POTTIER- Délégué de quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Félicitations pour le projet secteur Saint Hilaire. - Souhaite un placage bois sur l'épi principal. - Suggère la mise en place d'une douche.
Mr Alain MOSCOWITZ	<ul style="list-style-type: none"> - Regrettable que les études techniques n'aient pas été mise en ligne et que les aménagements récents plage du centre-ville n'aient pas été pris en compte. - Solutions intéressantes pour limiter l'érosion des plages - Doutes sur la cohérence des objectifs de préservations de la nature avec la construction des pontons. - Risques d'insécurité des abris de douches et risques d'hygiène - Questionnement sur la qualité du sable - Aménagement parking de la Nartelle constitue un embellissement nécessaire - Questionnement sur la nécessité du lot de plage 1 - Etudier de nouveau les caractéristiques du ponton de la croisette - Avis défavorable lot 5 au regard de l'étroitesse de la plage et des conditions de sécurité - Avis défavorable sur la Digue-plage du centre-ville ; - Questionnement sur la superficie des lots de plage du centre-ville ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de précisions sur le projet secteur du centre-ville ; - Avis favorable à la réhabilitation de la cale de halage ; observation sur l'absence à proximité d'un parking ou d'une zone de manœuvre ; - Remarques sur le financement du projet ;
Interlocuteur anonyme	<ul style="list-style-type: none"> - Regret de l'oubli du passage piétonnier vers les Sardinaux.
Interlocuteur anonyme	<ul style="list-style-type: none"> - Non favorable à la concession restauration rapide sur le lot 5 à la Croisette.
Association SITE (défense et protection du littoral)	<ul style="list-style-type: none"> - Problème récurrent de projection de galets à résoudre. - Favorable au projet de la digue du Préconil. - Favorable au projet de plage du Saint-Hilaire. - Nécessité de digues sous-marines sur le secteur de la Nartelle. - Avis non favorable à la création du ponton plage de la Nartelle.

3.3. PROPOSITIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

Demande des administrés :

- Intervention de la commune pour protéger le littoral sis 49 avenue du Général Leclerc en raison de la montée progressive de la mer.

Avis du maitre d'ouvrage :

- Ce secteur est situé hors plages concédées. Il concerne quelques garages à bateaux privés qui ont été aménagés, pour certains, en logement « pieds dans l'eau ». La commune a la compétence pour porter des projets d'intérêt général mais n'a pas vocation à dépenser l'argent public pour protéger des propriétés privées. Elle n'est donc pas compétente pour réaliser les travaux demandés, lesquels de toute façon ne seraient pas acceptés sur le D.P.M par les services de l'Etat.

Demande des administrés :

- Demande du calendrier des travaux à réaliser.

Avis du maitre d'ouvrage :

- Une large communication sera faite dès que les marchés de travaux seront notifiés.

Demande des administrés : (Saint-Hilaire)

- Questionnement sur le devenir du secteur du Saint-Hilaire (restaurant Pino) et souhait que cette plage reste publique.
- Suggère l'installation de douche et/ou toilettes sur ce secteur.
- Souhaite que la hauteur du futur bâtiment ne dépasse pas celle du bâtiment actuel.
- Souhaite que la destination du futur bâtiment ne génère pas de nuisances.
- Souhaite un placage bois sur l'épi principal.
- Possibilité de destruction du cabanon à côté de l'escalier d'accès ?
- Souhaite que soit exclu tout projet d'activité nocturne sur le secteur du Saint-Hilaire.
- Demande la possibilité de conserver la largeur actuelle du ponton (Saint - Hilaire).
- Réaliser un angle de retenue en bout de ponton afin de conserver le sable sur la plage.

Avis du maitre d'ouvrage:

- Lorsque la partie de bâtiment située sur le Domaine Public Maritime aura été démolie, la commune réparera l'épi et entretiendra la plage, laquelle restera publique. L'épi sera recouvert d'un platelage en bois. Le cabanon à côté de l'escalier sera démolli.
- La partie de bâtiment située sur le domaine privé devrait faire l'objet d'un projet, lequel nécessitera une autorisation d'urbanisme. La collectivité portera une attention particulière à la demande qui sera déposée, notamment à sa hauteur.

Demande des administrés :

- Le lot 8 est situé trop près du numéro 7. Est-il envisageable de le décaler ?

Avis du maître d'ouvrage :

- Les lots ont été déplacés il y a quelques années, pour libérer la vue mer depuis l'avenue Jean Jaurès. Les réseaux ont été installés en conséquence. La commune n'envisage pas de les déplacer.

Demande des administrés : (centre-ville)

- La promenade des plages du centre-ville est en très mauvais état ; serait-il possible de réaliser des travaux ?
- Importance de procéder au nettoyage du fond marin de la plage du centre-ville.
- Secteur du centre-ville : inquiétudes sur les conséquences visuelles sur le large et sur la propreté de l'eau.
- Questionnement sur la superficie des lots de plage du centre-ville ;
- Demande de précisions sur le projet secteur du centre-ville ;
- Avis favorable à la réhabilitation de la cale de halage ; observation sur l'absence à proximité d'un parking ou d'une zone de manœuvre.

Avis du maître d'ouvrage:

- D'importants travaux ont déjà été engagés sur une partie de la promenade. Une autre tranche sera réalisée ultérieurement. Ces travaux font partie du projet « front de mer » qui est différente de l'opération présentée. Le nettoyage des fonds marins est réalisé chaque année et le sera encore en 2018.

La construction de la digue nécessite d'importantes études de courantologies et de houle afin de s'assurer qu'elle n'aura pas d'impact sur la qualité de l'eau. Son impact visuel ne sera pas neutre. La superficie des lots de plage est conforme au décret plage. Il n'y a pas de travaux prévus dans le cadre de ce projet sur la cale de halage du port.

Demande des administrés :

- Questionnement sur l'efficacité des digues sous-marines géotextiles et de leur impact sur l'environnement marin.

Avis du maître d'ouvrage:

- Ces digues ont fait l'objet de modélisation numérique. Elles devraient être bénéfiques pour lutter contre l'érosion. Toutefois, les études ont été réalisées sur la base des paramètres actuels. (houles, courants...) Si ces derniers évoluent avec le changement climatique les modélisations seront erronées.

Demande des administrés :

- Tailler les pins parasols devant l'immeuble la Caravelle.

Avis du maître d'ouvrage:

- Cette demande sera transmise au service espaces verts, elle ne concerne pas le projet présenté.

Demande des administrés :

- Refaire les trottoirs devant le 31 rue Saint-Exupéry.

Avis du maitre d'ouvrage:

- Cette demande sera transmise au service voirie, elle ne concerne pas le projet présenté.

Demande des administrés :

- Questionnement financier : Tous ces travaux ne vont-ils pas engendrer une hausse de nos impôts ?

Avis du maitre d'ouvrage:

- Ces travaux ont un coût important qui sera supporté par la commune mais aussi par la communauté de communes. Des demandes de subventions seront faites.

Demande des administrés :

- Suggère de réaliser une piste cyclable au départ du Préconil pour rejoindre celle qui permet de se rendre à Saint-Tropez.

Avis du maitre d'ouvrage:

- Cette demande sera transmise aux services techniques qui étudient actuellement ce projet. Elle ne concerne pas le projet présenté.

Demande des administrés : (Nartelle)

- Manque, sur le secteur de la Nartelle, une digue pour se promener le long de la plage en toute sécurité.

Avis du maitre d'ouvrage:

- Cette demande sera transmise aux services techniques en vue d'une étude sur la circulation (voitures, deux roues et vélos) et sur le stationnement dans ce secteur. Les piétons peuvent se promener en toute sécurité sur la plage, l'aménagement d'un cheminement en haut de plage n'était pas envisageable en respectant le décret plage (seulement 20% du linéaire de la plage peut être aménagé).

Demande des administrés :

- Dommage que le passage piétonnier entre le secteur Nartelle et la plage des Sardinaux ne soit pas réhabilité afin d'en accroître la sécurité ?

Avis du maitre d'ouvrage:

- Cette demande sera transmise aux services techniques en vue d'une étude sur la circulation (voitures, deux roues et vélos) et sur le stationnement dans ce secteur.

Demande des administrés :

- La réhabilitation et l'entretien du sentier du littoral est-il inclus dans le projet ?

Avis du maitre d'ouvrage:

- Non, ce projet porte principalement sur la protection et l'aménagement des plages.

Demande des administrés : (Croisette)

- Devenir du lot 5 sur le secteur de la Croisette (restauration rapide).
- Questionnement sur la nécessité du lot de plage 1.
- Question sur le projet du ponton – plage de la Croisette afin de permettre l'amarrage des bateaux de sécurité de l'école de voile.

Avis du maitre d'ouvrage:

- Le lot 5 sera supprimé et le lot 1 maintenu car il occupe peu de plage et permettra de développer de nouvelles activités.
- Un ponton sera bien aménagé sur l'épi de l'école de voile pour permettre l'amarrage des bateaux de secours.

Demande des administrés :

- Doutes sur la cohérence des objectifs de préservations de la nature avec la construction des pontons.

Avis du maitre d'ouvrage:

- Les pontons seront construits sur pieux et en dehors des espaces occupés par les espèces protégées telles que les posidonies. Ils auront donc peu d'impact sur la biocénose.

Demande des administrés :

- Questionnement sur la qualité du sable.

Avis du maitre d'ouvrage :

- Certains secteurs de la plage feront l'objet de rechargement lorsque les digues seront réalisées. Une attention particulière sera portée à la qualité du sable.

Vincent MORISSE



Maire de Sainte-Maxime
Président de la Communauté de
communes du golfe de Saint-Tropez
Conseiller Régional PACA

IV - ANNEXES



Ville de
Sainte-Maxime

**Direction de la Police
Municipale**

Réf. : 107-018 /FC
Affaire suivie par
Tel. 04 94 79 42 90

Objet DDD

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

L’an deux mille dix-huit,

Le vingt-six septembre

Nous, Brigadier-Chef-Principal FARGUES-MASSETAT Norbert Agent(s) De Police Judiciaire-Adjoint (s) en fonction à SAINTE-MAXIME (VAR), Dûment assermenté(s),

Certifions avoir constaté l’affichage du document suivant :

L’Avis de concertation publique projet d’aménagement du littoral

Affichés dans les endroits si dessous :

- 14h30 à l’hôtel de ville
- 12h15 poste de secours plage de la Croisette
- 12h35 poste de secours plage de la Nartelle
- 12h45 poste de secours de la plage de la Garonnette

Affichés sur l’ensemble des secteurs le 26/09/2018

Fait et clos à SAINTE-MAXIME, les jours, mois et an que dessus.

VU ET TRANSMIS

Le Directeur,
CARMIGNANI TH.

BCP FARGUES-MASSETAT